



[ERN 00527701]

PARTIE B : RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CRIMES ALLÉGUÉS

Vous pouvez répondre à cette rubrique sur une feuille séparée si nécessaire

1. Merci de fournir les détails des crimes allégués :
Lieu (village, district, région, zone) : Kraing Ta Chan (ក្រាំងតាចាន់), district 105, région 13, zone Sud-Ouest
Date (jj/mm/aaaa) : juin 1975
Description des crimes allégués (quels sont les crimes qui auraient été commis et de quelle manière) :
2. D'après vous, qui est responsable des crimes allégués et quelles sont les raisons qui vous font penser cela ? <i>Dans la mesure du possible, merci d'étayer votre réponse</i> Duch (ឌុច) (le Petit et le Grand), Saing (សាំង), Sim (ស៊ីម), Chhén (ឆេន) et Sun (ស៊ីន)
3. Avez-vous été victime de ces crimes ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4. Avez-vous été témoin de ces crimes ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5. Connaissez-vous d'autres victimes ou témoins de ces crimes ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Si oui (et si vous le pouvez), merci de donner leurs coordonnées, à moins qu'ils ne souhaitent rester anonymes ou que cela fasse courir un risque aux requérants ou à quiconque) :</i> La vieille Nhor (ញី) qui vivait dans le village de Srae Kruo (ស្រែក្រូច), commune de Moeung Char (មឿងចាវ).
6. Avez-vous un lien avec ces témoins (sont-ils membres de votre famille, vos voisins, vos amis, etc.) ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Si oui, précisez :</i> C'était une de mes voisines.
Pour que l'action de la partie civile soit recevable, le préjudice subi doit être : a) corporel, matériel ou moral ; b) la conséquence directe de l'infraction poursuivie, né et actuel.

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុងភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkao Phnom Penh

Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkao, Phnom Penh

Boîte postale 71, Phnom Penh. Tél : +855(0)23 218914 Fax : +855(0) 23 218941.

Original khmer : 00527699-00527714

Translated : [00527701-00527702], [00527705-00527713]

[ERN 00527702]

PARTIE C : DEMANDE DE CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

<i>Remplissez cette partie uniquement si vous souhaitez vous constituer partie civile à une enquête judiciaire.</i>	
1. Merci d'indiquer l'action à laquelle vous souhaitez vous joindre : Dossier n° :	
2. Merci d'indiquer le préjudice, la perte ou le dommage que vous avez subi, et d'en donner une brève description (blessure corporelle, souffrance morale et angoisse, perte ou dommage à la propriété) :	
3. Avez-vous été examiné(e) par un médecin après que ces événements se soient produits ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
4. Avez-vous reçu un traitement médical ou psychologique ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
5. Si oui, possédez-vous un dossier relatif à ce traitement médical ou psychologique ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <i>(Si oui, merci de cocher la case appropriée et de fournir une photocopie, si possible)</i> <input type="checkbox"/> Rapport médical d'un médecin, hôpital ou d'un centre de santé <input type="checkbox"/> Radiographies <input type="checkbox"/> Ordonnances/Factures des médicaments <input type="checkbox"/> Autre <i>(Merci de spécifier) :</i> <input checked="" type="checkbox"/> Aucun	
6. Est-ce que votre état persiste aujourd'hui ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Si oui, merci de donner des détails :</i> Le DC-Cam a trouvé que j'étais traumatisé, mais je n'ai pas encore été soigné en raison du manque de personnel compétent.	
7. Avez-vous une préférence quant à la forme de réparation morale ou collective que vous souhaiteriez obtenir ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Si oui, merci de donner des détails :</i> Réparation collective sous forme d'écoles et de routes.	

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុងភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkao Phnom Penh

Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkao, Phnom Penh

Boîte postale 71, Phnom Penh. Tél : +855(0)23 218914 Fax : +855(0) 23 218941.

Original khmer : 00527699-00527714

Translated : [00527701-00527702], [00527705-00527713]

[ERN 00527705-00527713]

Partie B : Renseignements relatifs aux crimes allégués

En septembre 1974, Moeung (ម៉ឺង) et Kel (កែល), tous deux miliciens communaux de Kus (គុស), m'ont arrêté dans le village de Trapeang Lean (ត្រពាំងលាន), commune de Kus, district de Tramkâk (ត្រាំកក់) et m'ont ensuite enfermé dans le centre de rééducation de Kraing Ta Chan. En effet, mon père était le chef du district de Ang Tasaom (អង្គព្រៃសាម). Trois jours après mon arrivée à Kraing Ta Chan, *Ta Chhén*, le chef de ce centre, m'a passé à l'interrogatoire. Il m'a demandé : « Quand as-tu fui vers l'intérieur pour rejoindre ton père ? ». J'ai alors répondu que je l'ignorais parce que j'étais encore très jeune et que je n'avais idée de rien. Du coup, Chhén a pris un bâton de rotin de la grosseur d'un pouce pour m'infliger environ 10 coups avant de me remettre dans ma cellule. Mi-1975, Chhén a été remplacé par Ann (អាន់). Duch (ឌុច) a été nommé adjoint du centre. Ann a ordonné à Kha (ខា), un des fils de la vieille Nhor, et à moi-même de creuser des fosses pour enterrer des personnes exécutées. Tous les jours, les Khmers rouges tuaient au moins deux ou trois personnes, après les avoir torturées et interrogées dans le centre. Il arrivait que les Khmers rouges exécutent entre 50 et 100 prisonniers par jour. Toujours dans l'année 1975, Duch (le Petit) et Chhén m'ont interrogé de nouveau en me demandant : « Quand as-tu fui pour rejoindre ton père ? ». Je leur ai répondu que je ne savais pas quand puisque je ne connaissais même pas mon père. De plus, ayant toujours vécu avec ma grand-mère, je ne savais pas que mon père avait travaillé comme chef de district. Ensuite, Chhén m'a frappé de nouveau avec un bâton de rotin. Au mois de juin ou juillet 1975, lorsque les soldats khmers rouges m'ont autorisé à travailler près du centre de Kraing Ta Chan, j'ai vu des épluchures de manioc. Je les ai ramassées et les ai mangées. À ce moment-là, Duch (le Petit), qui était aussi un des agents de sécurité du centre, m'a vu emballer ces épluchures et les mettre dans ma poche. Il m'a alors demandé de m'approcher de lui, puis il s'est mis à fouiller les poches de mon pantalon sous prétexte que j'aurais volé du manioc. Puis, il me frappa sur la tête par derrière avec le bout du canon de son K-20 et je perdis connaissance. Ensuite, les agents de sécurité m'ont ramené à ma cellule où ils m'ont remis des entraves. Deux ou trois jours plus tard, Chin (ចិន), une des personnes détenues avec moi, est allé chercher un tubercule et un petit crapaud pour les écraser afin de les appliquer sur ma blessure. Au bout de quinze jours environ, j'ai repris connaissance. Duch m'a rencontré et m'a dit : « Tu as ressuscité ? ».

Les Khmers rouges ont arrêté mon père dans le courant de 1975, aussitôt après la libération de Phnom Penh, et l'ont ensuite enfermé à Kraing Ta Chan. Ils l'ont assassiné le jour de son arrivée sur place.

Entre 1976 et 1977, j'ai été témoin oculaire des exécutions des habitants nouveaux perpétrées par Sim, Sun, Saing et Duch. Ces derniers étaient tous des agents de sécurité du centre de Kraing Ta Chan. Ils les ont tués en les frappant avec une douille de pioche sur la tête par derrière et en les transperçant avec un sabre au cou. Quand il s'agissait des

enfants, ils les frappaient sur la tête par derrière et les éventraient avec un sabre pour prélever leurs vésicules biliaires. Celles-ci étaient ensuite trempées dans de l'alcool pour leur consommation. Une fois arrêtées, les femmes qui faisaient parties des unités mobiles et du peuple du 17 avril étaient d'abord violées par des agents de sécurités du centre, puis exécutées. Ensuite, ils les déshabillaient et prenaient des balles de M-79 pour les enfoncer dans le vagin des malheureuses.

CENTRE DE DOCUMENTATION DU CAMBODGE (CDC)

PROJET D'APPUI AUX VICTIMES D'ACTES DE TORTURE

Interview de SÂN Sèn (សន សែន) VOT 0011

Résumé réalisé par NORNG Oddor Dara (នង ឧត្តតារា)

I. Biographie sommaire

1. SÂN Sèn est un homme de 43 ans.
2. Lieu de naissance : pas d'information. SÂN Sèn vit actuellement dans le village de [REDACTED] Et il est agriculteur.
3. Pas d'information sur le nom et l'âge de sa femme. Pas d'information non plus sur la date de son mariage.
4. SÂN Sèn a sept enfants, six filles et un garçon, qui sont tous vivants. SÂN Sèn fait partie d'une fratrie de cinq enfants, dont un est décédé récemment.
5. Pas d'information sur le nom de ses parents. Son père est mort parce qu'il avait été chef de district. Les Khmers rouges l'ont exécuté en 1975, mais la mère de SÂN Sèn est morte plus récemment.
6. Pas d'information sur l'histoire de sa déportation.
7. Les conditions de détention de SÂN Sèn étaient vraiment terribles. *Ta Ann* lui ordonnait de monter sur des palmiers borassus, de faire de la bière de palmier, jour et nuit. *Ta Ann* lui interdisait de rapporter ce qui se passait dans la prison, et plus particulièrement des choses sur les exécutions. *Ta Ann* affirmait qu'il pouvait tuer SÂN Sèn à tout moment. La raison qu'il l'épargnait était parce que Sèn pouvait monter sur des palmiers borassus pour lui. Sèn était chargé de porter des personnes exécutées et de les enterrer. Sèn a porté un jour le corps d'une femme toute nue et il a ainsi conclu que cette victime aurait dû être violée avant d'être tuée.
8. SÂN Sèn a été enfermé dans la prison de Kraing Ta Chan en 1976 parce que son père était chef de district. Il a échappé à la mort grâce à la libération vietnamienne en 1979. Il a survécu parce qu'il savait grimper aux palmiers borassus pour le compte de *Ta Ann*. Sieng (ស៊ីង) a donné un coup de matraque à Sèn parce que celui avait grillé un poisson en cachette. Sieng a été tué dans la forêt après 1979 par des habitants. Les Khmers rouges ont infligé des coups de bâton et de fusil à Sèn, mais la date de cet événement n'est pas indiquée.
9. Les amis et frères et sœurs de SÂN Sèn n'étaient pas enfermés. Ils étaient évacués aux différentes provinces, notamment à Pursat (ពោធិ៍សាត់).
10. SÂN Sèn n'a pas abordé des questions de coopérative. En effet, il a été enfermé à Kraing Ta Chan de 1974 à 1979, où les conditions de vis étaient

très difficiles. Il était privé de nourriture, de soins médicaux et de logement.

II. Événements causant des préjudices moraux et psychologiques

1. L'événement dont SÂN Sèn souffre le plus est le moment de sa détention à Kraing Ta Chan et d'avoir été témoin des exécutions de 1974 à 1979.
2. Il ne s'est jamais noyé, mais a souvent l'impression de suffoquer. Il a été blessé à la tête en 1975 et a perdu connaissance [entre] 1976 et 1977. À chaque fois qu'il perdait connaissance, c'était entre une demi-heure et une heure.
3. Il n'a aucun signe de traumatisme.

III. Conceptions

1. Sèn connaissait *Ta Mok* (តា ម៉ុក), *Ta Duch*, *Ta Ann* et *Ta Chhén* physiquement. Il connaissait également 12 grands bourreaux du centre, dont *Ta Chhén* et *Ta Ann*. Il y avait également des gens de second plan comme *Ta Cheng* (តា ចេង), *Duch*, *Sorn*, *Sim*, *Saing*, *Chhoeun* (ឈឿន) et *UOK Moeun* (អ៊ុក ម៉ឿន). Des habitants ont tué Moeun après 1979.
2. Sèn a souhaité qu'il y ait un procès des dirigeants khmers rouges de tous les échelons. Étant simplement un habitant ordinaire et comme ses connaissances en droit sont limitées, il n'ose pas s'exprimer beaucoup sur ce sujet.
3. Sèn a préféré ne pas se prononcer sur la réconciliation nationale non plus, ne comprenant pas vraiment ce problème. Il souhaite que le pays soit toujours en paix comme aujourd'hui.
4. Il n'a pas abordé la question de vengeance.
5. Il semblait soulagé après avoir parlé avec notre équipe de travail. En même temps, il avait l'impression que ces souvenirs des temps anciens engendrent une certaine tension en lui.
6. Sèn a parlé de ce qui s'est passé durant le régime des Khmers rouges à ses enfants pour qu'ils soient au courant de ce qu'il a enduré. Il pense que si les jeunes avaient l'occasion d'apprendre l'histoire des khmers rouges à l'école, ce serait beaucoup mieux par rapport à sa version. Il souhaite que les dirigeants khmers rouges soient jugés le plus rapidement possible pour que nous puissions faire avancer le pays.

CENTRE DE DOCUMENTATION DU CAMBODGE

À l'attention de l'Unité des victimes

Informations supplémentaires sur la victime

Nom : *SÂY Sèn (ស័យ សែន)*

Numéro d'enregistrement à l'Unité des victimes : *ACK-C-08-VU-00071*

Adresse : *village de* [REDACTED]

Date : *17 novembre 2011*

Plaignant Partie civile

Je, soussigné SÂY Sèn, prie l'Unité des victimes des Chambres extraordinaires de bien vouloir annexer les informations jointes au présent formulaire à ma plainte ou à ma demande de constitution de partie civile que j'avais déposée devant la Cour.

Signature ou empreinte digitale
[Empreinte digitale]

Documentation Center of Cambodia

Searching for the Truth **ស្វែងរកការពិតដើម្បីការចងចាំនិយុត្តិធម៌**

DC-Cam 66 · Preah Sihanouk Blvd · P.O Box 1110 · Phnom Penh · Cambodia
 Tel: (855-23) 211-875 · Fax: (855-23) 210-358 · dccam@online.com.kh · www.dccam.org

Original khmer : 00527699-00527714

Translated : [00527701-00527702], [00527705-00527713]

7/10

CENTRE DE DOCUMENTATION DU CAMBODGE (CDC)**PROJET DE PARTICIPATION DES VICTIMES****Demande de modification des modalités de participation**

À remplir par la personne dont les modalités de participation doivent être éclaircies.

Par la présente, j'affirme mon souhait de participer au procès des dirigeants khmers rouges devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens en qualité de :

- Plaignant
 Partie civile

Renseignements complémentaires aux fins d'appréciation

(Par exemple, description complémentaire relative aux crimes allégués ou préjudices subis)

Les Khmers rouges m'ont emprisonné à Kraing Ta Chan de septembre 1972 à 1978. J'ai subi un préjudice grave durant ma détention. En effet, ils m'ont frappé la tête par derrière au point de casser leurs fusils. Je souffre de maux de tête jusqu'à aujourd'hui. Parfois, j'ai soudainement mal à la tête et je suis pris de vertiges. J'ai été examiné par un médecin de de l'hôpital de Takeo et j'ai également suivi un traitement médical. J'ai également consulté au DC-Cam.

Malgré toutes ces consultations, les douleurs persistent. Ces maux de tête m'ont empêché de faire des études poussées. Si les Khmers rouges ne m'avaient pas torturé, mes conditions de vie auraient certainement été meilleures.

Signature :ou empreinte digitale : *[Empreinte digitale]*

Nom : *SÁY Sèn*et date : *17 novembre 2008*

Documentation Center of Cambodia

Searching for the Truth **ស្វែងរកការពិតដើម្បីការចប់និយត្តិធម៌**

DC-Cam 66 · Preah Sihanouk Blvd · P.O Box 1110 · Phnom Penh · Cambodia
 Tel: (855-23) 211-875 · Fax: (855-23) 210-358 · dccam@online.com.kh · www.dccam.org

Original khmer : 00527699-00527714

Translated : [00527701-00527702], [00527705-00527713]

8/10

CENTRE DE DOCUMENTATION DU CAMBODGE (CDC)
PROJET DE PARTICIPATION DES VICTIMES

Demande d'assistance d'avocat et de mesures de protection
à remplir par le/la plaignant(e) ou la partie civile

Demande d'assistance d'avocat *(uniquement pour la partie civile)*

Par la présente, je demande à l'Unité des victimes de me fournir toute aide et assistance pour obtenir un avocat dûment qualifié et si nécessaire de payer ses honoraires. Si je m'en viens à comparaître devant le tribunal, je propose à l'Unité des victimes de prendre en charge les frais de séjour, de déplacement et de nourriture ainsi toute autre dépense nécessaire. Je n'ai pas les moyens de trouver un avocat ou de me rendre à Phnom Penh sans soutien.

Signature :ou empreinte digitale : **[Empreinte digitale]**

Nom : **SÁY Sèn**et date : **17 novembre 2008**

Mesures de protection *(pour le/la plaignant(e) et la partie civile)*

- Je souhaite demander des mesures de protection car je crois que ma participation à la procédure devant les CETC serait susceptible de porter gravement atteinte à ma vie et/ou à ma santé et/ou à celle des membres ma famille ou des parents proches. *(Dans le cas où vous demandez des mesures de protection, remplissez une feuille supplémentaire)*
- Je ne souhaite pas demander des mesures de protection en ce moment et me réserve le droit de demander de telles mesures dans l'avenir.

Signature :ou empreinte digitale : **[Empreinte digitale]**

Nom : **SÁY Sèn**et date : **17 novembre 2008**

Documentation Center of Cambodia

Searching for the Truth **ស្វែងរកការពិតដើម្បីការចងចាំនិងយុត្តិធម៌**

DC-Cam 66 · Preah Sihanouk Blvd · P.O Box 1110 · Phnom Penh · Cambodia
Tel: (855-23) 211-875 · Fax: (855-23) 210-358 · dccam@online.com.kh · www.dccam.org

CENTRE DE DOCUMENTATION DU CAMBODGE (CDC)**PROJET DE PARTICIPATION DES VICTIMES****Procuration accordée au Centre de documentation du Cambodge
à remplir par la partie civile****Procuration accordée au Centre de documentation du Cambodge**

Par la présente, j'autorise le Centre de documentation du Cambodge à me représenter jusqu'au moment où un avocat me sera attribué. J'ai bien compris que le Centre de documentation du Cambodge n'est pas mon avocat. Quand je serai représenté par un avocat, j'autoriserai le Centre de documentation du Cambodge à réceptionner les lettres d'information du tribunal et à les lire à ma place. Au cas où ces lettres m'autorisent ou nécessitent que je prenne des mesures (p. ex. rédiger des lettres de protestation, ou de réponse) je demande que le Centre de documentation du Cambodge me contacte par un moyen convenable (y compris par téléphone) pour m'informer du contenu de ces lettres. Si je devais prendre des mesures, je demanderais alors au Centre de documentation du Cambodge de me remettre personnellement tous les documents concernés.

Signature : ou empreinte digitale : **[Empreinte digitale]**

Nom : **SÁY Sèn**.....et date : **17 novembre 2008**

Déclaration relative aux documents à l'appui (pour le/la plaignant(e) et la partie civile)

Je déclare ne posséder aucun document supplémentaire autre ceux attachés à ce formulaire de renseignements sur la victime.

Signature :ou empreinte digitale : **[Empreinte digitale]**

Nom : **SÁY Sèn**.....et date : **17 novembre 2008**

Adresse : **village de** 

Formulaire de renseignements sur la victime n ° : **VPA-TK 0004**

Documentation Center of Cambodia

Searching for the Truth **ស្វែងរកការពិតដើម្បីការចងចាំនិងយុត្តិធម៌**

DC-Cam 66 · Preah Sihanouk Blvd · P.O Box 1110 · Phnom Penh · Cambodia
Tel: (855-23) 211-875 · Fax: (855-23) 210-358 · dccam@online.com.kh · www.dccam.org

Original khmer : 00527699-00527714

10/10

Translated : [00527701-00527702], [00527705-00527713]